

**Délibération N°2024.016 JEUDI 11 AVRIL 2024 A 18 H 30**

**DEPARTEMENT PAS DE CALAIS ARRONDISSEMENT ARRAS  
CANTON ARRAS-2 Commune d'ATHIES**

**L'an deux mil vingt-quatre, le 11 avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mélanie PAWLAK, en suite de convocation en date du 04 avril 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.**

**PRESENTS :** Mme Mélanie PAWLAK, M. Bernard DURAND, Mme Corinne LEFRANC, M. Guillaume LEFEBVRE, M. Maxime GOUBET, Mme Dominique KOLACZYK, M. Gaétan AMEELE, M. Claude CAUET, Mme Clotilde LESAIN, Mme Pascale BINET, M. Anthony LENGLET, Mme Christine VALLEZ

**REPRESENTE :** Mme Katarina LESOING par Mme Pascale BINET

**ABSENT EXCUSÉ :** Mme Caroline LEFEBVRE

**ABSENT :** M. Laurent CARTIGNY

est désigné secrétaire de séance : Mme Pascale BINET

**Objet : Recrutement du personnel saisonnier pendant les vacances 2024**

**POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 2**

Madame le Maire rappelle que pendant la période des vacances estivales, les services municipaux connaissent un surcroît de travail et un amoindrissement des effectifs du fait des congés.

Considérant qu'il y a lieu d'assurer au mieux la continuité du service public, elle propose à l'Assemblée :

- De permettre l'insertion des jeunes dans la vie municipale,
- De renforcer les services municipaux en procédant au recrutement temporaire d'au maximum 16 agents non titulaires comme suit :
- De fixer à 35 heures la durée hebdomadaire de travail pour chacun des agents non titulaires étant entendu que des jeunes âgés de plus de 16 ans et jusqu'à 18 ans peuvent être recrutés à ce titre,
- De fixer au montant du salaire horaire brut en vigueur (soit SMIC 11,65 €/heure) la rémunération de chacun des agents.
- De créer les postes d'agents non titulaires
- De fixer cette période à 2 semaines (soit 10 jours)

Ils percevront également une compensation de 10 % de leur salaire brut représentative des congés payés légaux.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide,

D'accepter le recrutement de 16 agents non titulaires saisonnier dans les conditions présentées ci-dessus.



D'inscrire la dépense au Budget Primitif 2024 sur le compte 64 approprié.

Le Maire

Mélanie PAWLAK

Le secrétaire de séance



Pascale BINET